



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Madame Sylvianne
HYJEK Directrice du Centre Socioculturel
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX RENCONTRES ACCOMPAGNEMENT THEATRAL DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DU PROJET SOCIAL PROGRAMMEES LES 10 ET 17 NOVEMBRE 2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Cie La Belle Histoire, DETOURNOYMENT, Association Lever de Rideau sur les Inégalités.

Vu l'unique proposition reçue, à savoir celle de l'association DETOURNOYMENT, représentée par Madame Sandrine BECOURT, Présidente répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de deux rencontres accompagnement théâtral dans le cadre du renouvellement du projet social programmées les 10 et 17 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 au Centre François VACHALA nécessite la signature d'un contrat avec l'association DETOURNOYMENT.

Décision N°2023 – 375

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la programmation de deux rencontres accompagnement théâtral dans le cadre du renouvellement du projet social avec l'association DETOURNOYMENT représentée par Madame Sandrine BECOURT, en sa qualité de présidente dont le siège social se situe 71 avenue de Verdun, Maison des services – 59100 ROUBAIX.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec l'association DETOURNOYMENT, représentée par Madame Sandrine BECOURT, pour la programmation de deux rencontres accompagnement théâtral dans le cadre du renouvellement du projet social programmées les 10 et 17 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 au Centre François VACHALA - rue St Anatole-Résidence Sellier – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 960 € (Neuf cent soixante euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, l'association DETOURNOYMENT est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **08 NOV. 2023**

Pour le Maire
l'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH